

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1893 s'élève à. fr. 23,142,370 »

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1892 monte à. 23,216,997 »

DIMINUTION. fr. 74,427 »

qui s'explique par les considérations ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1893 fr. 14,106 »

— proposé pour 1892 11,753 »

AUGMENTATION. fr. 2,373 »

Cette augmentation, proposée au cours de la discussion du Budget de 1892 à la Chambre des Représentants, a été votée par la Législature.

ART. 6. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit demandé pour 1893 fr. 5,000 »

— proposé pour 1892 fr. 5,800 »

DIMINUTION. fr. 800 »

Cette diminution a été votée par la Législature lors de la discussion du Budget de 1892.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 23. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives.*

Crédit demandé pour 1893. fr. 6,000 »

— proposé pour 1892 63,000 »

DIMINUTION. fr. 59,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il n'y aura pas, en 1893, de renouvellement partiel des Chambres législatives.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 36. — *Subsides et encouragements littéraires, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	156,100	»
— proposé pour 1892		161,100	»
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Un seul prix quinquennal — celui de littérature française — devra être décerné en 1893.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 82 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	»
— proposé pour 1892.		4,000
DIMINUTION.	fr.	4,000

Ce crédit disparaît en 1893.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 87. — *Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	3,000	»
— proposé pour 1892		5,000	»
DIMINUTION.	fr.	2,000	»

Cette diminution, proposée au Budget de 1892, a été votée par la Législature.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 103 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	»
— proposé pour 1892.		7,000 »
DIMINUTION.	fr.	7,000 »

Ce crédit disparaît en 1893.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 113. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	8,742,500 »
— proposé pour 1892		8,732,500 »
AUGMENTATION.	fr.	10,000 »

Afin de permettre l'exécution de la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884, concernant la répartition des subsides scolaires, on ne peut se dispenser de mettre ce crédit en rapport avec l'augmentation normale de la population du royaume pendant l'exercice 1891.

D'un autre côté, il faut tenir compte, pour l'évaluation du crédit destiné à subventionner l'enseignement du travail manuel dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons, de l'accroissement du nombre des communes qui organisent cet enseignement.

L'augmentation de dépense est évaluée à 65,000 francs pour ces deux objets; mais elle est compensée, jusqu'à concurrence de 55,000 francs, par la diminution du crédit relatif aux traitements de disponibilité.

ART 120 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	»
— proposé pour 1892		9,000 »
DIMINUTION.	fr.	9,000 »

Ce crédit disparaît en 1893.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1893, est fixé à la somme de vingt-trois millions cent quarante-deux mille cinq cent soixante-dix francs (23,142,570 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(166)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	490,700 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	60,000 .	595,806 .
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	14,106 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1893 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000 .	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1893.	241,000 .	
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1893	550 .	437,059 .
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	38,000 .	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	4,500 .	
A REPORTER.		338,059 .	1,032,865 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	556,059 »	1,032,865 »
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1895, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	101,000 »	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire	3,300 »	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,900 »	20,800 »
15	Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures.	12,690 »	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 »	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 106,350 » — de Brabant. 154,020 » — de la Flandre occidentale 129,735 » — de la Flandre orientale 139,900 » — de Hainaut. 128,450 » — de Liège 122,050 » — de Limbourg 89,510 » — de Luxembourg 75,050 » — de Namur 99,850 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 25,334 »	1,070,240 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,520,049 »	1,053,665 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,520,049 »	1,053,005 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	231,000 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,323,849 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 45,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	455,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1893 15,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	15,000 »	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 »	
	A REPORTER. fr.	•	3,577,814 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,377,514 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 •	130,000 •
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice Dépenses diverses.	20,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	CARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	26,500 •	138,600 •
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures.	10,500 •	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses.	44,000 •	
30	Personnel permanent du Tir national.	7,100 •	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.	43,000 •	
	CHAPITRE VII		
	FÊTES NATIONALES.		
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,680,114 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		5,080,114 .
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 .	20,000 .
34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 .	
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessitieux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.	350,000 .	350,000 .
	CHAPITRE X. SCIENCES ET LETTRES.		
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gancet, Denis Soltau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	136,100 .	
	A REPORTER. fr.	136,100 .	4,030,114 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	136,100 •	4,030,114 •
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	106,273 •	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 •	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 •	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 •	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 •	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	93,400 •	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 •	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	87,100 •	861,423 •
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	53,850 •	
46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	60,100 •	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 •	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel	63,550 •	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 •	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre		
	À REPORTER. fr.		4,801,537 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		4,891,537 .
	d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	550,250 .	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 .	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 .	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	427,080 .	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
54	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	46,400 .	
55	Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	84,760 .	
56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	42,450 .	
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie, et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	64,400 .	1,858,355 .
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 .	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 .	
	À REPORTER . . . fr.	1,220,090 .	6,720,890 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,226,099 »	6,729,890 »
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
61	Commission royale des monuments. Personnel	12,950 »	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses. <i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	7,000 »	
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 »	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,516 »	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs de charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget).	175,000 »	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,000 »	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,318,968 »	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	344,550 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,696,518 »	6,729,890 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,096,518 »	6,729,890 »
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	70,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	1,910,018 »
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	7,000 »	
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 »	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.	1,500 »	
80	Concours de l'enseignement supérieur ; frais de ce concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
 CHAPITRE XIII. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,500 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	81,100 »	8,645,908 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	51,100 *	8,645,938 *
88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand non transférés aux Universités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège.	84,050 *	
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	18,480 *	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 *	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 *	
92	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,254,064 *	3,816,215 *
93	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 *	
94	Écoles moyennes. — Bourses.	53,000 *	
95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571 *	
96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	52,000 *	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 *	
98	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 *	
99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	80,250 *	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 *	
	A REPORTER. fr	3,814,715 *	12,462,123 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,814,715 .	12,462,123 .
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 .	
	CHAPITRE XIV.		
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire. . .	2,000 .	
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 .	
104	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 .	
105	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	164,800 .	
106	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	712,000 .	10,674,447 .
107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 .	
108	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 .	
109	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	78,622 .	
110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	1,604,747 .	23,186,570 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,604,747 »	23,136,570 »
111	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 »	
112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 »	
113	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,742,500 »	
114	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 »	
115	Musée scolaire national — Personnel; traitements et indemnités	6,200 »	
116	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000 »	
117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 »	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 »	6,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.			23,142,570 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1893.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																							
		CHAPITRE I ^{er} .																																																																							
		ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																							
1	»	Traitement du Ministre																																																																							
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service 485,700 »																																																																							
		<table><thead><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>"</td><td>10,000 à 12,000</td><td>57,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td>47,100</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>10</td><td>"</td><td>Max. 6,500</td><td>59,500</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>13</td><td>"</td><td>Max. 5,000</td><td>60,400</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>40</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td>155 000</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>28</td><td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td><td>1,400 à 2,000</td><td>53,100</td><td></td></tr><tr><td>Employés temporaires</td><td>3</td><td>"</td><td>"</td><td>4,800</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>36</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td>56,800</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>485,700</td><td></td></tr></tbody></table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000		Directeurs	6	"	Max. 8,000	47,100		Chefs de division	10	"	Max. 6,500	59,500		Chefs de bureau	13	"	Max. 5,000	60,400		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155 000		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	53,100		Employés temporaires	3	"	"	4,800		Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,800						485,700	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																				
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																																					
Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000																																																																					
Directeurs	6	"	Max. 8,000	47,100																																																																					
Chefs de division	10	"	Max. 6,500	59,500																																																																					
Chefs de bureau	13	"	Max. 5,000	60,400																																																																					
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155 000																																																																					
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	53,100																																																																					
Employés temporaires	3	"	"	4,800																																																																					
Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,800																																																																					
				485,700																																																																					
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 5,000 » (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																							
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. 55,000 »																																																																							
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i> 5,000 »																																																																							
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																							
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																																							
6	»	Frais de route et de séjour; missions																																																																							
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
490,700	490,700	»	»	488,500	483,861 79	
60,000	60,000	»	»	60,000	62,000	»
3,000	3,000	»	»	3,000	3,019	»
14,106	11,733	2,373	»	11,733	7,721 38	
3,000	3,800	»	800	3,800	1,224 20	
595,806	594,233	2,373	800	592,033	580,826 37	
AUGMENTATION . . fr.		1,573				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1893 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 128,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1893 113,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1893
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1893, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DEPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	52,624 15	
241,000	241,000	»	»	241,000	259,402 28	
559	559	»	»	773	708 33	
38,000	38,000	»	»	57,000	36,285 16	
4,500	4,500	»	»	5,761	4,646 75	
101,000	101,000	»	»	101,000	81,000 »	
457,059	437,059	»	»	437,556	414,666 67	
3,300	3,300	»	»	7,300	7,294 »	
3,300	3,300	»	»	7,300	7,294 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	•	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																
15	•	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																		
16	•	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																
17	a.	Province d'Anvers. 106,350																
	b.	— de Brabant. 154,020																
	c.	— de la Flandre occidentale 129,735																
	d.	— de la Flandre orientale. 139,900																
	e.	— de Hainaut 128,450																
	f.	— de Liège 122,050																
	g.	— de Limbourg 89,510																
	h.	— de Luxembourg 75,050																
	i.	— de Namur. 99,850																
	•	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 25,334																
<table><tr><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>3,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe</td><td>1,300 à 1,600</td></tr><tr><td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr></table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500	3,300	»	»	7,300	7,294 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	4,855 60	
12,600	12,600	»	»	14,800	13,624 15	
20,800	20,800	»	»	27,000	25,773 75	
449,800	449,800	»	»	449,800	447,966 58	
1,070,249	1,070,249	»	»	1,070,249	1,059,582 61	
1,520,049	1,520,049	»	»	1,520,049	1,507,409 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales ; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés.	
		Traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires	211,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1893	15,000 »
20	»	Frais de route et de tournées ; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21	»	Revision des listes électorales ; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale ; frais d'impression ; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		MILICE.	
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement ; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision ; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,520,049	1,520,049	»	»	1,520,049	1,507,499 19	
231,900	231,900	»	»	231,900	231,743 46	
455,900	455,900	»	»	455,900	461,627 12	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,090 02	
15,000	15,000	»	»	15,000	17,758 04	
50,000	50,000	»	»	50,000	41,083 05	
6,000	65,000	»	59,000	6,000	45,440 »	
2,323,849	2,382,849	»	59,000	2,323,849	2,350,242 88	
DIMINUTION . . fr.		59,000				
110,000	110,000	»	»	110,000	120,079 82	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,820 27	
130,000	130,000	»	»	130,000	137,900 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE VI.																										
GARDE CIVIQUE.																										
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>14,000</td></tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td><td>4</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td><td>1</td><td>2,800</td></tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td><td>»</td><td>1,800</td></tr> <tr> <td>Frais de bureau</td><td>»</td><td>400</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>26,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Commandants supérieurs	4	6,000	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	2,800	Frais de route et de séjour	»	1,800	Frais de bureau	»	400			26,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																								
Inspecteur général	1	14,000																								
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500																								
Commandants supérieurs	4	6,000																								
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	2,800																								
Frais de route et de séjour	»	1,800																								
Frais de bureau	»	400																								
		26,500																								
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																								
28	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Contrôleur</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td>1</td><td>1,600</td></tr> <tr> <td>Salaire des ouvriers</td><td>»</td><td>3,900</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).</td><td>»</td><td>800</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>7,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1	1,200	Garde armurier	1	1,600	Salaire des ouvriers	»	3,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	»	800			7,500						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Contrôleur	1	1,200																								
Garde armurier	1	1,600																								
Salaire des ouvriers	»	3,900																								
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	»	800																								
		7,500																								
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses																								
30	»	Personnel permanent du Tir national																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Conservateur</td><td>1</td><td>2,500</td></tr> <tr> <td>Gardien en chef</td><td>1</td><td>1,900</td></tr> <tr> <td>Gardien adjoint</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Greffier</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>7,100</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Conservateur	1	2,500	Gardien en chef	1	1,900	Gardien adjoint	1	1,500	Greffier	1	1,200			7,100						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Conservateur	1	2,500																								
Gardien en chef	1	1,900																								
Gardien adjoint	1	1,500																								
Greffier	1	1,200																								
		7,100																								
		A REPORTER. . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
26,500 »	26,500 »	»	»	26,500 »	26,283 18	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	8,341 48	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	5,915 76	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,793 08	
7,100 »	7,100 »	»	»	3,200 »	3,199 92	
95,600 »	95,600 »	»	»	91,700 »	87,535 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		FÊTES NATIONALES.
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
		CHAPITRE VIII.
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
33	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . .
34	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
35	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
95,600	95,600	"	"	91,700	87,553 39	
43,000	43,000	"	"	43,000	39,170 13	
138,600	138,600	"	"	134,700	126,703 52	
34,000	34,000	"	"	34,000	184,390 38	
34,000	34,000	"	"	34,000	184,390 38	
17,000	17,000	"	"	17,000	16,408 35	
3,000	3,000	"	"	3,000	1,895 "	
20,000	20,000	"	"	20,000	18,503 35	
330,000	330,000	"	"	340,000	281,916 17	
330,000	330,000	"	"	340,000	281,916 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
SCIENCES ET LETTRES.		
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. a) 3,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses. 38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 37,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 3,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 3,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 12,200 »
37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. 69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays 3,200 »
	c.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
38	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local 19,400 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande 5,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 156,100	161,100	»	5,000	161,100	146,175 96	a) Concours quinquennal de littérature française (période 1888-1892). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 9,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
106,273	106,273	»	»	106,273	106,843 52	
24,400	24,400	»	»	24,400	23,596 96	
286,773	291,773	»	5,000	291,773	276,616 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
39	»	Palais des Académies. Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	
40	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
41	»	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
42	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
43	»	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	
44	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions	
46	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	
47	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
48	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	6,200 »
49	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
286,775	291,775	»	5,000	291,773	276,616 24	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
64,500	64,500	»	»	64,500	62,852 68	
52,400	52,400	»	»	52,400	52,202 49	
95,400	95,400	»	»	95,400	95,400 »	
85,700	85,700	»	»	85,700	83,694 24	
87,100	87,100	»	»	87,900	82,100 »	
a) 55,850	55,850	»	»	55,850	50,550 »	a) Dont 18,000 francs de charge extraordi- naire et temporaire.
60,100	60,100	»	»	57,000	56,999 85	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,121 »	
63,550	63,550	»	»	61,850	59,083 05	
b) 15,200	15,200	»	»	15,200	12,128 50	b) Y compris 8,000 francs de charge extraor- dinaire et temporaire.
861,425	866,425	»	5,000	862,623	828,378 01	
DIMINUTION . . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établis- sements intéressés. fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publi- cations relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
50 (suite)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux exposi- tions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. 60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. 15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien fr. 112,589 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; école des Arts déco- ratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conserva- tion desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; tra- vaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. . . 264,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études. 10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 21,400 »
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 330,250	331,250	»	»	330,250	343,556 85	a) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a.
40,000	40,000	»	»	40,000	36,294 06	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,059 56	
427,989	427,989	»	»	427,989	444,688 56	
827,089	827,089	»	»	827,089	832,596 03	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
54	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	52,425 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues	76,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	4,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,950 »
56	»	Musée royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; personnel.	
57	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépense diverses	
		<i>Monuments publics.</i>	
58	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
62	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
827,089	827,089	»	»	827,089	832,596 03	
46,400	46,400	»	»	46,400	45,532 44	
84,760	84,760	»	»	84,760	91,586 22	
42,450	42,450	»	»	42,450	45,630 »	
a) 64,400	64,400	»	»	64,400	59,399 75	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire
75,000	75,000	»	»	75,000	9,250 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	60,544 71	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
12,950	12,950	»	»	12,950	12,849 69	
17,200	17,200	»	»	17,200	19,020 30	
1,356,249	1,356,249	»	»	1,356,249	1,220,429 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,336,249	1,356,249	»	»	1,336,249	1,226,429 14	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,670 60	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,624 10	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	161,871 85	a) Y compris 11,000 francs de charge extra-ordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,838,353	1,838,353	»	»	1,838,353	1,695,699 69	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,959 80	
3,000	3,000	»	»	3,000	3,959 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État. Traitements de disponibilité
72	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage de l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses .
74	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers.
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	3,959 80	
1,548,968	1,548,968	»	»	1,256,205	1,199,704 73	
544,530	544,530	»	»	544,530	513,627 47	
411,000	411,000	»	»	411,000	79,979 10	
70,000	70,000	»	»	70,000	59,554 52	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,346 28	
7,000	7,000	»	»	7,000	»	
1,000	1,000	»	»	1,000	»	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,986 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,791 65	
1,896,018	1,896,018	»	»	1,803,255	1,606,940 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
		REPORT. . . . fr.																							
80	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																							
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																							
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																							
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																							
		CHAPITRE XIII.																							
		ENSEIGNEMENT MOYEN.																							
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . .																							
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																							
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																							
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="2">24,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td><td></td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,800</td><td>24,300</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,500		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800	24,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																				
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,500																					
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																						
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800	24,300																					
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																							
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																							
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																							
		A REPORTER. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,896,018	1,896,018	»	»	1,803,255	1,666,949 55	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,104 80	
14,000	14,000	»	»	14,000	15,700 »	
»	4,000	»	4,000	»	»	
1,916,018	1,920,018	»	4,000	1,823,255	1,687,754 35	
DIMINUTION . . fr.		4,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,715 90	
24,500	24,500	»	»	24,200	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	8,439 »	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
3,000	3,000	»	2,000	3,000	4,893 60	
51,100	53,100	»	2,000	53,000	49,348 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
88	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	41,200 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	37,630 »
	c.	Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand non transférés aux Universités. — Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège	5,200 »
89	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel.	3,580 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	3,100 »
	c.	Continuation des Bourses de 300 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.	8,000 »
90	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	
92	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	880,840 »
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	576,974 »
	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; subsides	800,027 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
51,100	53,100	»	2,000	55,000	49,548 50	
84,050	84,050	»	»	172,513	171,190 99	
18,480	18,480	»	»	18,480	28,299 78	
60,200	60,260	»	»	60,200	52,929 40	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,449 22	
3,254,064	3,254,064	»	»	3,224,064	3,228,957 52	
3,469,394	3,471,394	»	2,000	3,529,757	3,532,184 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1884). Personnel; traitements; indemnités; subsides	973,217 »
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	18,006 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles	5,000 »
93	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers.	
94	»	Écoles moyennes. — Bourses.	
95	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes	
96	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés	
97	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers	
98	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités	
99	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
100	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.	
101	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses	
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)	
TOTAL DU CHAPITRE XIII.			fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
3,469,594	3,471,594	»	2,000	3,529,757	3,532,184 41	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	31,025 »	
154,371	154,571	»	»	154,571	154,571 »	
52,000	52,000	»	»	52,000	27,447 80	
29,700	29,700	»	»	29,700	30,235 40	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
80,250	80,250	»	»	73,250	63,542 80	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,810 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	881 45	
»	7,000	»	7,000	»	»	
3,816,215	3,823,215	»	9,000	3,871,578	3,853,216 04	
DIMINUTION. . fr.		9,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

SUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE XIV.																																																					
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																					
102	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																			
103	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																			
104	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																			
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE l'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales . . .</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales . . .</td><td>1</td><td>»</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des éconômats.</td><td>1</td><td>»</td><td>4,200</td><td>4,200</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>111,250</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>80</td><td>»</td><td>de 5,000 à 4,500</td><td>286,800</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>5,775</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>415,525</td><td></td></tr></table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE l'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales . . .	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des éconômats.	1	»	4,200	4,200		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800		Disponibilité.	»	»	»	5,775						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE l'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																
Inspecteur des écoles normales . . .	1	»	7,500	7,500																																																	
Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,000	2,000																																																	
Vérificateur des éconômats.	1	»	4,200	4,200																																																	
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																																	
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800																																																	
Disponibilité.	»	»	»	5,775																																																	
				415,525																																																	
105	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales	6,400	»																																																	
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																			
	1°	Aux inspecteurs principaux.	43,200	»																																																	
	2°	Aux inspecteurs cantonaux.	91,200	»																																																	
	3°	Aux inspectrices déléguées.	21,600	»																																																	
106	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	2,400	»																																																	
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. .	580,000	»																																																	
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État	112,000	»																																																	
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	20,000	»																																																	
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DEPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,626 41	
415,525	415,525	»	»	415,525	401,892 93	
164,800	164,800	»	»	164,800	145,414 14	
712,000	712,000	»	»	712,519	687,928 64	
1,298,125	1,298,125	»	»	1,298,444	1,257,862 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		REPORT.							
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.		
		Écoles normales d'instituteurs :							
		Directeurs.	5	"	Max. 5,000	27,700			
		Économes.	5	"	" 5,000	14,400			
		Professeurs	65	"	" 5,200	156,600			
		Surveillants	14	"	" 2,000	24,250			
		Gens de service.	12	"	" 1,100	12,100			
		Sections normales d'instituteurs :							
		Directeurs.	2	"	Max. 5,000	11,000			
		Economes.	1	"	" 5,000	5,200			
		Professeurs	18	"	" 5,200	58,750			
		Surveillants	5	"	" 2,000	10,500			
		Gens de service.	5	"	" 1,100	5,100			
		Ecoles normales d'institutrices :							
		Directrices.	5	"	Max. 4,000	12,000			
		Economes.	5	"	" 2,600	6,600			
		Régentes et professeurs	56	"	" 5,200	88,800			
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	17,400			
		Gens de service.	7	"	" 1,100	8,250			
		Sections normales d'institutrices :							
		Directrices.	5	"	Max. 4,000	15,000			
		Economes.	5	"	" 2,600	7,600			
		Régentes et professeurs.	56	"	" 5,200	82,200			
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	10,670			
		Gens de service	4	"	" 1,100	4,100			
							561,020		
		Suppl. de traitement ou indemnités.					18,980		
		TOTAL					580,000		
107	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884							
108	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire							
109	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.							
110	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées							
111	a.	Frais des conférences des instituteurs.						90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines						10,000	"
112	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.							
A REPORTER.							fr.		

ÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,298,125	1,298,125	»	»	1,298,444	1,257,862 14	-
22,000	22,000	»	»	22,000	15,646 65	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,998 97	
78,622	78,622	»	»	79,522	86,571 91	
200,000	200,000	»	»	200,000	195,650 »	
100 000	100,000	»	»	100,000	99,920 60	
100,000	100,000	»	»	100,000	85,509 62	
1,804,747	1,804,747	»	»	1,805,966	1,727,159 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
113	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884	6,983,000 »
	b.	Subsides extraordinaires aux communes.	273,000 »
	c.	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons	7,500 »
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application	100,000 »
	e.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1893 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	573,000 »
	f.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes	1,000,000 »
114	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires	50,000 »
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation Impressions, fournitures et frais divers.	10,000 »
115	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	
116	»	Musée scolaire national : Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
117	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.	21,000 »
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
»	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ces rapports pour le service de l'administration centrale (pour mémoire).	
TOTAL DU CHAPITRE XIV			fr.
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES proposées POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,804,747	1,804,747	»	»	1,805,966	1,727,150 89	
8,742,500	8,752,500	10,000	»	8,762,500	8,757,492 52	
60,000	60,000	»	»	60,000	59,197 15	
6,200	6,200	»	»	6,200	10,135 16	
10,000	10,000	»	»	10,000	13,562 »	
51,000	51,000	»	»	51,000	55,991 47	
»	9,000	»	9,000	»	»	
10,674,447	10,675,447	10,000	9,000	10,695,666	10,581,557 99	
AUGMENTATION . . fr.		1,000				
6,000	6,000	»	»	6,000	4,675 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
595,806 »	594,233 »	1,573 »	»	592,033 »	380,826 57	
457,059 »	457,059 »	»	»	457,536 »	414,666 67	
20,800 »	20,800 »	»	»	27,000 »	25,775 75	
2,523,849 »	2,532,849 »	»	59,000 »	2,523,849 »	2,550,242 88	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	157,900 09	
138,600 »	158,600 »	»	»	154,700 »	126,705 52	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	184,390 58	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	18,305 55	
330,000 »	350,000 »	»	»	340,000 »	281,916 17	
861,425 »	866,425 »	»	5,000 »	862,625 »	828,578 01	
1,858,555 »	1,858,555 »	»	»	1,858,555 »	1,695,699 69	
1,916,018 »	1,920,018 »	»	4,000 »	1,825,255 »	1,687,754 55	
5,816,215 »	5,825,215 »	»	9,000 »	5,871,578 »	5,855,216 04	
10,674,447 »	10,673,447 »	1,000 »	»	10,695,666 »	10,581,555 99	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	4,675 57	
25,142,570 »	25,216,997 »	2,575 »	77,000 »	25,136,595 »	22,771,780 65	
DIMINUTION. . . fr.		74,427 »				

(218)